



N° 0930 /MESRS/DC/SGM/DBAU/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le

20 juillet 2026

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en charge de la Formation technique communique :

Dans le cadre de la coopération entre le Bénin et la Tunisie, le Gouvernement tunisien offre pour l'année académique 2026-2027, dix-huit (18) places d'études supérieures réparties comme suit :

- huit (08) places "avec bourse" pour la licence ;
- cinq (05) places "sans bourse" pour la licence ;
- cinq (05) places "sans bourse" pour le master et le doctorat.

Ces places sont disponibles dans les filières suivantes :

1. **Licence en Sciences de l'Informatique** : 05 places (Baccalauréat en Mathématiques ou Sciences expérimentales) ;
2. **Licence en Obstétrique** : 01 place (Baccalauréat en Sciences expérimentales) ;
3. **Licence en Economie ou Gestion** : 05 places (Baccalauréat en Mathématiques ou Economie ou Gestion) ;
4. **Cycle préparatoire Scientifique ou Technique** : 02 places (Baccalauréat en Mathématiques) ;
5. **Master et Doctorat** : 05 places.

Conditions d'éligibilité :

➤ **Pour la Licence**

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité béninoise ;

- être titulaire d'un Baccalauréat obtenu en 2025 ou 2026 avec la mention « **Bien** » au minimum ;
- être âgé de **18 ans** au moins au 31 décembre 2026 ;
- être en pleine possession de leurs facultés physiques et mentales ;
- ne pas être déjà bénéficiaire d'une bourse dans une Université Publique du Bénin.

➤ **Pour le Master**

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- être en pleine possession de leurs facultés physiques et mentales.

➤ **Pour le Doctorat**

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- être en pleine possession de leurs facultés physiques et mentales ;
- fournir le résumé du projet de recherche.

Obligations des bénéficiaires :

Au Bénin :

Les bénéficiaires doivent se conformer strictement aux nouvelles dispositions concernant la gestion des bourses étrangères, notamment en s'engageant avec leurs parents à fournir un complément de bourse de cinquante (50 000) FCFA par mois, à envoyer directement au bénéficiaire pendant toute la durée de la formation. La preuve de ce transfert doit être envoyée à l'adresse électronique du secrétariat de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) : secretariat.dbau@gouv.bj

En Tunisie :

- a. Se conformer strictement aux lois en vigueur en Tunisie et être prêts à subvenir à leurs besoins durant les trois (03) mois de vacances chaque année ;
- b. poursuivre les études dans la filière de formation choisie.

L

Constitution du dossier de candidature

➤ Pour la Licence

1. un (01) formulaire de demande de bourse tunisienne dûment rempli et signé (à remplir sur place à la DBAU lors du dépôt) ;
2. deux (02) copies certifiées conformes à l'original du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
3. deux (02) copies certifiées conformes à l'original du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
4. une (01) photo d'identité récente ;
5. une (01) copie des trois premières pages du passeport ou du récépissé du retrait de passeport ;
6. un (01) certificat médical délivré par un médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
7. l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010156674-DBAU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
8. une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (couleur jaune).

➤ Pour le Master

- 1- Un (01) formulaire de demande de bourse tunisienne dûment rempli et signé (à remplir sur place à la DBAU lors du dépôt) ;
- 2- deux (02) copies certifiées conformes à l'original du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- 3- deux (02) copies certifiées conformes à l'original des relevés de notes du de chaque année d'études universitaires ;
- 4- deux (02) copies certifiées conformes à l'original de la licence ou du diplôme équivalent ;
- 5- une (01) photo d'identité récente ;
- 6- une (01) copie des trois premières pages du passeport ou du récépissé du retrait du passeport
- 7- un (01) certificat médical délivré par un médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;

J

- 8- l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010156674-DBAU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 9- une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (couleur jaune).

➤ **Pour le Doctorat**

- 1- Un (01) formulaire de demande de bourse tunisienne dûment rempli et signé (à remplir sur place à la DBAU lors du dépôt) ;
- 2- deux (02) copies certifiées conformes à l'original du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- 3- deux (02) copies certifiées conformes à l'original de la licence ou du diplôme équivalent ;
- 4- deux (02) copies certifiées conformes à l'original des relevés de notes de la licence ou du diplôme équivalent ;
- 5- deux (02) copies certifiées conformes à l'original du master ou du diplôme équivalent ;
- 6- deux (02) copies certifiées conformes à l'original des relevés de notes du master ou du diplôme équivalent ;
- 7- une copie du mémoire de Master ;
- 8- Résumé du projet de recherche ;
- 9- une (01) photo d'identité récente ;
- 10- une (01) copie des trois premières pages du passeport ou du récépissé du retrait du passeport ;
- 11- un (01) certificat médical délivré par un médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 12- l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010156674-DBAU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 13- une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (couleur jaune).

L

La date limite de dépôt de dossier à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) est fixée au mercredi 05 août 2026 à 12 heures 00 minute.

NB :

- les candidats présélectionnés sous réserve du passeport disposent de 72 heures après la notification de la présélection pour fournir les passeports ;
- les diplômes obtenus à l'étranger doivent être accompagnés d'une attestation d'authenticité et d'équivalence ;
- les candidats titulaires d'un diplôme d'une université privée doivent fournir leur diplôme cosigné par le MESRS ou le diplôme de l'examen national ;
- tout dossier incomplet ou non conforme sera systématiquement rejeté.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, chargée de la Formation technique et P.O.



Alda Lidwine GNANSOUNOU GLELE
Secrétaire Générale du Ministère p.i.

MESRS (ATCR)